

REMUNERATION DE MONSIEUR RODOLPHE BELMER

Le Conseil d'administration d'Eutelsat a nommé Rodolphe Belmer comme successeur de Michel de Rosen, en qualité de Directeur général de l'entreprise, à compter du 1er mars 2016. Afin de créer les conditions nécessaires à une prise de fonction harmonieuse, il rejoindra Eutelsat le 1er décembre 2015, date à partir de laquelle il exercera les fonctions de Directeur général délégué. Sur recommandation du Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations, Le Conseil d'administration a arrêté le montant et les principes de la rémunération fixe, annuelle variable et de long terme de Monsieur Rodolphe Belmer.

Rémunération fixe :

La rémunération fixe annuelle brute sera égale à 650 000 €.

Rémunération variable annuelle :

La rémunération variable annuelle brute pourra atteindre 100% de la rémunération fixe annuelle brute sur la base de critères de performance qui seront déterminés chaque année par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations.

Plan d'incitation à long terme :

Chaque année, un nombre d'actions gratuites sera attribué à Monsieur Belmer à hauteur d'un montant représentant 125% de la rémunération fixe annuelle brute. Cette attribution sera assortie d'une période d'acquisition de trois ans et subordonnée à la réalisation de conditions de performance qui seront déterminées chaque année par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations.

Exercice 2015-2016 :

Pour l'exercice 2015-2016 les rémunérations seront calculées *pro-rata temporis* sur la base du nombre de jours en fonction.

Engagement de non concurrence

En cas de fin de mandat, il est prévu un engagement de non concurrence, rémunéré par le versement pendant 18 mois de 50% de la rémunération fixe.